

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 1991

COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 décembre 1991 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à partir de la question 14), M. MAGNIN, M. JUSSIAUX, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme KUNSTLER, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 28), M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, M. GIRARD, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. RAGOT, M. TOURRAIN (jusqu'à la question 16/c et d), M. JACQUEMIN, Mme CAMPBELL, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET (à partir de la question 12), M. TABOURNOT, M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ALAUZET (jusqu'à la question 45).

Absents : M. BOICHARD, M. PINARD, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 14), Mme TETU, Mme BULTOT, M. JEANNIARD (à partir de la question 28), M. ANGUENOT, M. TOURRAIN (à partir de la question 16/c et d), M. MAILLARD, Mme DUVERGET (jusqu'à la question 12), M. SALOMON, M. HUMBERT J.F., M. ALAUZET (à partir de la question 45).

Secrétaire : M. RAGOT.

Procuration de vote :

Mandants : M. BOICHARD, M. PINARD, M. FOUSSERET (jusqu'à la question 14), Mme TETU, Mme BULTOT, M. JEANNIARD (à partir de la question 28), M. ANGUENOT, M. SALOMON.

Mandataires : Mme VIEILLE-MARCHISET, M. VUILLEMIN, M. SCHWINT (jusqu'à la question 14), Mme CUENIN, M. PIERLOT, M. FOUSSERET (à partir de la question 28), M. RAGOT, M. GRAPPIN.

* * * * *
* * *

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, M. le Député-Maire a remercié le Besançon Basket Comté qui lui a offert le ballon du match qui s'est déroulé le 14 décembre au Palais des Sports.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1. Conseil Municipal :

a) Centre Départemental de Documentation Pédagogique - Désignation d'un représentant de la Ville au Comité Consultatif

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. PINARD pour siéger au sein de cette instance.

b) Rectorat - Désignation d'un représentant de la Ville à la Commission Sociale d'Etablissement

A l'unanimité, M. FERREOL a été désigné pour siéger à cette commission.

c) Enseignement secondaire - Conseil de la Vie Lycéenne - Désignation d'un représentant de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. l'Adjoint VUILLEMIN pour siéger au sein de cette instance.

d) Association pour l'échangeur Est de Besançon - Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'Administration

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. l'Adjoint RÉGNIER pour siéger à cette assemblée.

2. 5^{ème} Lycée - Dénomination - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la proposition de dénomination du 5^{ème} Lycée «Lycée Claude-Nicolas Ledoux».

3. Exercice 1991 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

4. Garanties d'emprunts :

a) Atelier de reliure de Saint-Claude - Travaux d'aménagement - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 200 000 F contracté auprès de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel

Adopté à l'unanimité.

b) Office Public Municipal d'HLM - Réhabilitation des immeubles 1 à 5 et 6 à 10 rue des Anémones - Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 3 639 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, ne prend pas part au vote.

c) Office Public Municipal d'HLM - Aménagement de la Maison du 3^{ème} Age, 7 rue Mégevand - Garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 3 360 000 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 23 novembre 1979

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, ne prend pas part au vote.

5. Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées - Affectation des résultats des années précédentes

Adopté à l'unanimité.

6. Abattoir des Tilleroyes - Fixation du taux de la taxe locale d'usage pour 1992

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de fixer le taux de la taxe locale d'usage à 89 F/tonne pour l'exercice 1992.

7. Exercice 1991 - Budget Supplémentaire

L'Assemblée Communale, à la majorité (les groupes «Les Verts - Besançon Ecologie» et «Une Ambition pour Besançon» ayant voté contre), a adopté le budget supplémentaire de l'exercice 1991 dont les balances s'établissent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Recettes	176 652 028,86 F
Dépenses	164 494 554,59 F
Excédent	12 157 474,27 F

BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Recettes	9 824 330,06 F
Dépenses	5 917 487,00 F
Excédent	3 906 843,06 F

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Recettes	25 954 893,52 F
Dépenses	25 838 446,00 F
Excédent	116 447,52 F

BUDGET DE LA REGIE DES ABATTOIRS

Recettes	96 288,04 F
Dépenses	0,00 F
Excédent	96 288,04 F

BUDGET DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES (SSADPA)

Recettes	270 199,18 F
Dépenses	184 486,00 F
Excédent	85 713,18 F

BUDGET DU SERVICE FORETS (ACTIVITE SYLVICOLE)

Recettes	1 250 603,00 F
Dépenses	1 250 603,00 F
Excédent	0,00 F

Les excédents ainsi déterminés se montent globalement à 16 362 766,07 F.

8. Exercice 1991 :

a) Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

b) Ouverture de crédits au BS par décisions modificatives

Adopté à l'unanimité.

c) Emploi des crédits pour dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

9. Comptabilité - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

10. Exercice 1991 - Reprise des provisions constituées antérieurement au 1^{er} janvier 1991 pour les budgets Eaux et Assainissement

Adopté à l'unanimité.

11. Gestion de trésorerie :

a) Nouvelles modalités

Adopté à l'unanimité.

b) Mobilisation d'un emprunt de fin d'exercice

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé de réaliser un emprunt de 55 MF auprès du Crédit Local de France, destiné à assurer le financement budgétaire des investissements effectués au cours de l'exercice 1991.

c) Remboursements anticipés d'emprunts

Adopté à l'unanimité.

d) Ouverture d'un crédit de trésorerie de 75 MF

Adopté à l'unanimité.

e) Avancement d'échéances d'annuités du Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

12. Syndicat Mixte Besançon - La Vèze - Participation de la Ville - Reprise d'une partie des emprunts contractés par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs

Adopté à l'unanimité.

Un compte rendu des activités et de la gestion de ce syndicat mixte ainsi que de celui de l'Espace Industriel de Besançon-Palente sera prochainement présenté au Conseil Municipal.

13. DSQ Palente-Orchamps - Acquisition de matériel pour le local destiné à l'opérateur de terrain à Palente - Transfert de crédit

Adopté à l'unanimité.

14. Ressources budgétaires pour 1992 - Relèvement de divers tarifs, taxes et droits

M. MEUNIER, Conseiller Municipal, n'ayant pas pris part au vote du point n° 3 concernant les droits de place, ces propositions sont adoptées à l'unanimité moins l'abstention du groupe «Une Ambition pour Besançon» et d'un Conseiller du groupe «Les Verts - Besançon Écologie».

15. Conservatoire National de Région - Année scolaire 1991-1992 - Initiation par le chant choral - Droit d'inscription - Additif à la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 1991

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé ce droit d'inscription à 150 F par année scolaire pour les enfants résidant à Besançon et à 250 F par année scolaire pour les enfants résidant à l'extérieur.

16. Subventions :

a) aux associations diverses

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- ASPTT	4 000 F
- Club Canin	2 000 F

- La Torcolienne	4 000 F
- ECHEL 25	20 000 F
- Alternative Chantier	20 000 F

b) au secteur Animation - Formation - Prévention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- FRATE	25 000 F
- Centre École de Parachutisme de la Vèze	1 800 F
- Régie de quartier Montrapon/Fontaine Écu	45 000 F

c et d) à Radio Bip et au Besançon Basket Comté

A l'unanimité, une subvention de 35 000 F a été accordée à Radio Bip et une subvention de 40 000 F (pour 1991) au Besançon Basket Comté, ainsi qu'une somme de 60 000 F qui lui sera versée en 1992.

17. Sport individuel - Contrats d'objectifs - Philosophie et méthodologie

Adopté à l'unanimité.

18. Muséum d'Histoire Naturelle - Installation d'une exposition sur la méthodologie - Réaffectation d'une subvention du Ministère de la Recherche et de la Technologie

Adopté à l'unanimité.

19. Palais Granvelle - Musée du Temps :

a) Réaffectation de subventions

A l'unanimité, il a été décidé de réaffecter les subventions suivantes :

- 71 185 F de la DRAC
- 15 000 F de la DRAC

b) Réalisation du programme muséographique - Participation du Ministère de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) pour programmes 1990 et 1991

Adopté à l'unanimité.

20. Développement Social des Quartiers Montrapon/Fontaine-Écu et Palente/Orchamps - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention de l'État (Fonds d'Action Sociale)

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 195 000 F).

21. Développement Social du Quartier Palente/Orchamps - Programme 1991 - Réaffectation d'une subvention du Conseil Régional

Adopté à l'unanimité (montant de la subvention : 75 000 F réaffectés à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes).

22. Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Restauration de tableaux - Demande de participation du Ministère de la Culture et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

23. Centre d'Arts Contemporains - Exposition photographiques et vidéographiques - Approbation du plan de financement - Demande de subvention à la DRAC et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

24. Atelier Audiovisuel - Réalisation de documents audiovisuels - Adoption du plan de financement - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

25. Restaurant de la Citadelle - Exploitation - Adoption du cahier des charges et lancement de la consultation

Adopté à l'unanimité.

26. Lutte contre le bruit - Acquisition de matériel de mesure de bruit - Demande de participation de l'État

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 56 000 F HT).

27. Année scolaire 1991 - 1992 - Contrat d'aménagement du temps de l'enfant - Contrat Ville de Besançon / État (Secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports).

Adopté à l'unanimité.

28. Rentrée universitaire - Communication de M. l'Adjoint VUILLEMIN

M. l'Adjoint VUILLEMIN a fait à l'Assemblée une communication sur l'Université à Besançon (rentrée universitaire, logements étudiants, locaux, etc.).

29. Règlement de voirie - Adoption

Ce règlement a été adopté à l'unanimité.

30. Palais Granvelle - Travaux de couverture - 5^{ème} tranche

Ce projet, estimé à 1 000 000 F, a été adopté à l'unanimité. Son financement sera assuré comme suit :

- Part de l'État	500 000 F
- Part du Département et de la Ville	500 000 F (à parts égales)

31. Citadelle - Réfection du chemin de ronde - 4^{ème} tranche de travaux

Ce projet, estimé à 1 000 000 F, a été adopté à l'unanimité. Son financement sera assuré comme suit :

- Part de l'État	500 000 F
- Part du Département et de la Ville	500 000 F
	(à parts égales)

32. CTB Planoise - Réparation de l'alimentation électrique

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 200 000 F).

33. Service des Eaux - Marché négocié de fourniture de matériel en fonte ductile pour les travaux d'entretien et d'extension du réseau d'eau pour l'année 1992

Adopté à l'unanimité (dépense envisagée : 1 000 000 F HT).

34. Service Électricité - Chauffage - Fourniture de matériels électriques et de chauffage - Appel d'offres pour l'année 1992

Adopté à l'unanimité. Appels d'offres de l'ordre de :

* 600 000 F pour l'électricité - Bâtiments

* 500 000 F pour le chauffage

* 700 000 F pour l'éclairage public.

35. Centre Technique de la Pelouse - Cuve à carburants - Travaux exceptionnels - Vote d'un crédit complémentaire

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 275 000 F).

36. Parc Automobile - Programme d'acquisition de véhicules neufs ou d'occasion pour l'année 1992 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

37. Collecte des ordures ménagères - Programme d'acquisition des conteneurs pour l'année 1992 - Appel d'offres

Adopté à l'unanimité (dépense envisagée : 1 250 000 F).

38. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Exonération en faveur des établissements soumis à la redevance d'enlèvement et de traitement des déchets non ménagers

Adopté à l'unanimité.

39. Square Coluche - Remise en état de l'aire de jeux

Adopté à l'unanimité (dépense : 56 100 F).

40. Forêt Communale de Chailluz - Travaux de plantations et de dégagements - Demande de prêt auprès du Fonds Forestier National

Ce programme, estimé à 174 800 F HT est adopté à l'unanimité. Un prêt de 131 100 F HT sera sollicité auprès du Ministère de l'Agriculture pour le financement partiel de cette opération.

41. Assainissement - Réhabilitation du réseau - Adoption du programme de travaux 1991 et passation des marchés

Ce programme, estimé à 1 172 194,15 F HT, a été adopté à l'unanimité.

Une subvention de 20 % et une avance financière de 40 % seront sollicitées de l'Agence de l'eau.

42. Extension et restructuration de la station d'épuration de Port Douvot - Travaux supplémentaires

Adopté à l'unanimité.

Le financement complémentaire de 1 350 000 F sera assuré au titre des BP 1992 et 1993 du budget de l'Assainissement.

43. Extension du réseau d'assainissement - Raccordement de la clinique et de la ZAC des Tilleroyes

Ce programme, estimé à 1 600 000 F HT, a été adopté à l'unanimité.

L'aide financière de l'Agence de Bassin sera sollicitée pour cette opération.

44. Développement de la Société IMASONIC - Appui à l'immobilier d'entreprise - Vente d'un terrain à la Société SICOMI-BATIFRANC rue Savary

Adopté à l'unanimité. (cession de terrain à BATIFRANC pour 434 250 F HT - Subvention d'équipement : 500 000 F).

45. Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente - Extension des compétences - Modification des statuts

Adopté à l'unanimité.

L'extension proposée concerne actuellement les terrains de Châteaufarine. Ce syndicat s'appellera désormais «Syndicat Mixte des Espaces Industriels de Besançon».

46. Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (RD 75) - Adhésion de la Ville de Besançon - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Adopté à l'unanimité.

Mme KUNSTLER et M. PONÇOT ont été désignés respectivement en tant que titulaire et suppléant pour siéger en son sein. Il a été souhaité que le nombre de délégués de la Ville à ce syndicat mixte soit porté de 1 à 2 voire 3 membres.

47. Urbanisme - Loi d'orientation pour la Ville - Fin de l'opération ZUP de Planoise - Dispositions pour la mise en place du nouveau régime de droit des sols de Planoise

Adopté à l'unanimité.

48. ZAC de Planoise - Prorogation de la convention de concession - Avenant n° 4 au traité de concession à la SEDD

A l'unanimité, il a été décidé de proroger d'un an la durée de la convention de concession passée avec la SEDD

49. Centre d'Affaires Louise Michel - Engagement de la construction de la première tranche

A l'unanimité moins l'abstention des groupes «Une Ambition pour Besançon» et «Les Verts - Besançon Écologie», le Conseil Municipal :

- a adopté le projet de construction du premier immeuble de bureaux et décidé de lancer les travaux dès que les contrats de réservation signés représenteront 50 % au moins des surfaces à commercialiser,

- a approuvé le bilan prévisionnel de cette opération,

- a autorisé M. le Député-Maire à signer l'avenant au traité de concession avec la SEDD,

- a décidé de garantir à hauteur de 50 % un crédit d'accompagnement d'un montant maximum de 18 500 000 F destiné au préfinancement de l'opération.

50. Garantie d'emprunt - Rue Thiémanté/rue d'Arènes - Réhabilitation-construction de 25 logements locatifs sociaux

a) Aliénation d'immeubles à la SAIEMB

Adopté l'unanimité (M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote).

b) Participation de la Ville

Adopté l'unanimité (M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote).

c) Garantie d'emprunts

Adopté l'unanimité (emprunt CDC de 8 600 000 F garanti à hauteur de 50 %) (M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB n'a pas pris part au vote).

51. Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles (TDENS - Mise en place du droit de préemption au profit du Département - Délégation du droit de préemption au profit de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a accepté l'instauration du droit de préemption dans les zones naturelles et les espaces boisés classés prévus par l'ensemble des POS qui couvrent le territoire communal,

- a décidé de donner délégation à M. le Député-Maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption délégué par le bureau du Conseil Général sur le secteur sauvegardé de Battant, la zone UA du POS centre-ville, les zones NA et UY de tous les POS.

52. Immeubles 21 rue de Vignier - Modification du bail emphytéotique passé avec l'OPM HLM

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint TISSOT n'a pas pris part au vote).

53. Opération de construction d'un programme de 30 logements locatifs sociaux, chemin de la Selle :

a) Aliénation à la SAIEMB d'un terrain

Adopté à l'unanimité (montant de la vente : 661 500 F HT) (M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

b) Garantie de la Ville, à hauteur de 50 %, pour le remboursement d'un emprunt de 14 500 000 F contracté par la SAIEMB auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité (M. l'Adjoint PONÇOT, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote).

54. Chemin de ronde du Fort Griffon - Aliénation d'un terrain au profit de M. et Mme BOURGEOIS

Adopté à l'unanimité (surface : 2 a 83 - Montant de l'aliénation : 31 500 F).

55. Rue Edison - Aliénation d'un terrain à la Société ZENITH Précision

Adopté à l'unanimité (surface : 25 a 20 - Montant de l'aliénation : 75 600 F).

56. Chemin du Fort de Rosemont - Aliénation d'un terrain à Mme MINARY

Adopté à l'unanimité (surface : 1 a 17 - Montant de l'aliénation : 2 925 F).

57. Rue des Tamaris - Aliénation à M. VICHET

Adopté à l'unanimité (surface : 40 m² - Montant de l'aliénation : 6 400 F).

58. Aliénations de terrains chemin des Planches :

a) à M. MOYSE

Adopté à l'unanimité (surface : 364 m² - Montant de l'aliénation : 10 920 F).

b) à M. et Mme CAILLE

Adopté à l'unanimité (surface : 450 m² - Montant de l'aliénation : 13 500 F).

59. Combe Saragosse - Aliénation de terrains à la Société VERCHENE

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

60. Combe Saragosse - Aliénation d'une partie d'un ancien chemin rural à M. PARIS

Adopté à l'unanimité (surface : 26 m² - Montant de l'aliénation : 260 F).

61. Aménagement de la rue de Dole - Acquisitions de terrains :

- * M. RICHARD-BOLE (9 m² pour une somme de 2 250 F)
- * Entreprise PERRUCHE (23 m² pour un montant de 1 840 F)
- * Consorts PERRUCHE (42 m² au prix global, indemnités comprises de 57 000 F)
- * OPD HLM (56 m² pour une somme de 5 600 F).

Adopté à l'unanimité.

62. Aménagement de la voirie, chemin de Vieilley - Acquisition gratuite à la SCI CLOVIS

Adopté à l'unanimité (surface acquise : 5 a 60).

63. Acquisition d'un immeuble 19 ter rue Mégevand à l'Association Scolaire comtoise de l'Enseignement Catholique

Adopté à l'unanimité (montant de la dépense : 320 000 F).

64. Acquisition à M. FRICOT d'un terrain aux Montboucons pour l'ENSMM

Adopté à l'unanimité (97 a 63 pour une somme de 97 630 F).

65. 122 rue de Vesoul - Acquisition de la propriété VAUTHIER

Adopté à l'unanimité (montant de l'acquisition : 450 000 F).

66. Assurance tous risques informatique - Orage du 8 mai 1991 - Indemnité de sinistre

Adopté à l'unanimité (montant de l'indemnité : 141 904,26 F qui sera réaffecté en dépenses au budget des différents services concernés).

67. Dénomination de voies

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer les noms des personnalités suivantes pour les voies ci-après :

- ZAC du «Domaine Saint-Laurent» : rue Francis PONGE, poète né à Montpellier en 1899, mort à Bar sur Loup en 1988,

- Lotissement des «Chênes» : rue Joseph KOSMA, compositeur français d'origine hongroise, né à Budapest en 1905, mort à la Roche-Guyon en 1969,

- Lotissement «Le Prévert» : rue Léopold FREGOLI, acteur italien né à Rome en 1867, mort à Viareggio en 1936.

68. Impression du Journal «Besançon Votre Ville» - Passation du marché

Adopté à l'unanimité (dépense estimée à 1 097 200 F).

69. Affaires diverses - Interpellations

a) Classes de découvertes ou classes transplantées - Subvention

A l'unanimité, il a été décidé d'attribuer une subvention de 6 835 F à l'Association Départementale des Pupilles du Doubs. Cette subvention lui permettra de répondre favorablement à une demande d'aide complémentaire émanant de l'école Ile de France pour permettre le départ de tous les enfants, particulièrement de ceux qui sont issus d'un milieu défavorisé.

b) Perspectives d'exécution des travaux routiers programmés dans le cadre du contrat de plan avec l'État - Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal

Suite à la discussion budgétaire à l'Assemblée Nationale au cours de laquelle il a été indiqué que l'État envisageait de diminuer sa contribution au budget routier et d'opérer, dès le 1^{er} janvier prochain, des mesures de régulations budgétaires (ce qui signifie des économies sur décisions prises), M. JACQUEMIN a demandé à M. le Député-Maire les assurances qu'il avait pour 1992 et 1993 quant au financement par l'État des projets déjà programmés.

En réponse, M. le Député-Maire lui a indiqué que la réduction de 80 MF au lieu des 120 MF des crédits prévus initialement au Xe Plan ne permettra de réaliser que les 2/3 du programme prévu pour 1992 si en janvier ne viennent pas d'autres indications. Il a précisé qu'il a demandé à M. le Préfet que ce qui était prévu pour 1992, notamment le démarrage de la voie des Mercureaux soit confirmé. M. le Député-Maire précise également que pour le Xe Plan, la Ville participera pour 47,249 MF. Cette participation atteindra environ 120 MF dans le cadre du Xe Plan qui verra la réalisation notamment de la voie des Mercureaux, de la voie de desserte et de contournement de Besançon, le carrefour de Châteaufarine et des aménagements sur la RN 57 au niveau de Valentin.

c1) Politique de délocalisation - Interpellation de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE intervenant sur la politique de délocalisation des emplois publics de Paris et sa Région vers la province, a souhaité avoir des informations sur les perspectives d'implantation à Besançon d'entreprises, établissements ou organismes publics, et connaître les démarches entreprises en ce sens par la Ville.

M. le Député-Maire a précisé à l'Assemblée que des dossiers ont été constitués en ce sens ; il a indiqué également les démarches qu'il a entreprises à l'appui de ces demandes. Enfin, il a donné lecture d'une lettre de M. le Président de la poste relative à l'implantation à Besançon d'un service postal à compétence nationale.

Il a ensuite fait voter l'Assemblée sur une motion déposée sur le thème de la délocalisation par M. VIALATTE, motion qui a été repoussée à la majorité, seul le groupe «Une Ambition pour Besançon» ayant voté pour et le groupe «Les Verts - Besançon Écologie» s'étant abstenu.

c2) Gestion déléguée des services - Interpellation de M. VIALATTE, Conseiller Municipal

M. VIALATTE a interpellé M. le Député-Maire sur le projet de gestion déléguée du service des Eaux. Il a regretté que le Conseil Municipal n'en ait pas été saisi et a souhaité avoir connaissance de l'étude relative à la privatisation du service des Eaux ayant conduit à la décision de ne pas modifier le mode de gestion de ce service.

M. le Député-Maire a dressé l'historique de cette «affaire». Il a précisé qu'il a effectivement fait étudier ce dossier par M. BOICHARD, Premier Adjoint, qu'il en a discuté avec les membres de la majorité du Conseil, qu'il a pris la décision de ne pas donner suite à cette étude et qu'en conséquence il n'y avait pas lieu d'en débattre en Conseil Municipal.

d) Marginalisation du quartier Battant quant à ses fréquentations - Interpellation de M. TABOURNOT, Conseiller Municipal

M. TABOURNOT est intervenu sur le problème de «clochardisation» du quartier Battant et des inconvénients apportés à la population.

Il a posé deux questions :

- quels sont les moyens d'intervention dans ce type de délinquance due essentiellement à la boisson,

- en ce qui concerne les clochards proprement dits, de quels moyens d'intervention dispose la Ville par l'intermédiaire des services sociaux, car le fait d'être «ramassé» tous les deux jours par les Sapeurs-Pompiers ne suffit plus et ne semble guère efficace.

M. le Député-Maire lui a répondu qu'il est bien conscient de ce problème. La Ville a aménagé pour ces marginaux un asile de nuit aux Glacis et les services sociaux s'occupent de leur procurer à manger durant la journée.

Malheureusement son action s'arrête là car cette «population» souhaite généralement rester dans les conditions où elle se trouve.

La séance est levée à 21 heures 40.

Hôtel de Ville, le 18 décembre 1991
Le Député-Maire,
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché
conformément à la loi,
Le 19 décembre 1991
Pour le Député-Maire,
L'Adjoint,